



INFOS DNRFP

Compte-rendu de l'audience auprès du Directeur Général

Les organisations syndicales ont été reçues, par le Directeur Général, le 15 février 2010 à 15 heures.

Étaient présents pour l'Administration, outre le DG, madame ORANGE LOUBOUTIN, M MAGNIET DI de la DNRDFP (A/1), M QUINIOU DR Fonctionnel à l'ENBD.

Suite à une déclaration préalable du syndicat FO, les propos ont portés en particulier sur :

La fusion des 2 écoles :

A ce stade, le dossier est toujours sur le bureau du Ministre, donc pas de décision prise.

Par contre, le DG a déclaré que c'est à la demande de M WOERTH que cette étude a été lancée.

Concernant l'immobilier, c'est un chantier lourd, aux coûts importants soumis à la décision ministérielle, mais qui prendra en compte un certain nombre de modernisation.

Concernant les personnels, il a été surtout question des conséquences de la réorganisation pour nos collègues de l'END de ROUEN.

De bonnes nouvelles avec l'implantation prévue à ROUEN de bureaux SIRH (ressources humaines) et CHORUS (comptabilité).

Il a peu été question des personnels de l'ENBD, et pourtant

Quelques phrases relevées au cours de cet entretien :

« Il faudra avoir une vision pertinente de la fusion »

« Il faudra reconstruire les parcours de la formation en préservant la spécificité des deux branches »

Ces deux phrases démontrent à elles seules que les personnels de l'ENBD seront directement impactés par cette fusion.

Comment ?

Nous ne le savons pas encore, mais les orientations prises par le bureau A/1 (Formation) concernant la fiscalité, les taxes « écologiques », grand cheval de bataille de notre DG, nous font craindre de profonds changements, dont les personnels actuellement à La Rochelle feront les frais au même titre que nos collègues de ROUEN.

Nous pouvons déjà penser que le pôle GRH de l'ENBD, les pôles « tronc commun » et « Fondamentaux » des Formations Générales, prendront certainement un caractère purement OP/CO, et AG.

Pour le reste, un grand point d'interrogation.

La suite de la séance a porté sur le cas de nos formateurs motards :

Suite à une question posée à la DG, ils ne peuvent bénéficier du repos motard prévu par les statuts.

La DG estime que faire de la moto pour la formation n'amène pas les mêmes contraintes que sur le terrain.

Elle considère que le régime de travail des motards (donc de l'ENBD) est très favorable.

Il ne reste plus qu'à installer les écoles à BASTIA ou CALVI et la vie des agents en poste ne pourra être que merveilleuse.

La Rochelle, le 23 février 2010.